

Les artisans craignent une forte hausse l'an prochain

Alerte rouge sur le gazole non routier

On l'appelle communément le "rouge", ce gazole identique à celui de M. et Mme Tout-le-Monde, ne serait-ce le colorant qu'on y verse pour en tracer l'utilisation. Un carburant destiné à certains professionnels, et dont le taux de taxe très réduit pourrait être supprimé...

"La différence de coût avec le gazole normal, c'est 60 à 70 centimes le litre. Supprimer le taux réduit, pour une pelle mécanique qui consomme 80 litres dans la journée, c'est un surcoût de 56 euros par exemple..." Pour Christian Massat, président de la CNATP 09 (le syndicat des artisans des travaux publics et du paysage), comme pour les artisans de la CAPEB présidée par Vincent Perez, l'heure est à la mobilisation pour défendre la fiscalité particulière du GNR, le gazole non routier. "Le gouvernement revient sans cesse sur ses promesses, dénonce M. Perez. Il y a trois ou quatre mois, il nous dit qu'il ne toucherait pas à ce taux, et là, le sujet revient sur le tapis, comme une simple niche fiscale. Mais le GNR, c'est tout sauf un produit de luxe !" L'inquiétude est notamment née d'une rencontre à haut niveau entre les instances artisanales et les conseillers de l'Elysée, qui ont évoqué "le ciblage d'une remise en cause de la fiscalité réduite pour 2020". Ce gazole peut être utilisé par les engins de chantier, mais aussi par les agriculteurs pour leurs engins agricoles. "Et curieusement, les agriculteurs ne seraient pas concernés par cette suppression du taux réduit, relève-t-on à l'Union des entreprises de proximité. Où est la justice ?" Car les professionnels des travaux publics craignent de voir

naître une nouvelle concurrence "du monde agricole exerçant dans nos activités". Par ailleurs, "si nos engins doivent passer au "blanc", c'est toute l'organisation des chantiers qu'il faudra revoir, estime Christian Massat. Carburer au "rouge" permettait de limiter la tentation des vols de carburant ; au "blanc", hors de question de laisser nos engins remplis la nuit, il faudra faire le plein le matin !"

La concurrence transfrontalière est également pointée, les entreprises de TP d'outre-Pyrénées bénéficiant elles aussi d'un taux réduit sur le GNR. Supprimer le taux réduit français ne ferait qu'accroître le déséquilibre des charges des deux côtés de la frontière... Quant à savoir si les artisans peuvent se tourner vers des motorisations alternatives, "on voit des constructeurs qui commencent à sortir des engins à moteur électrique, admet M. Massat. C'est bien pour les conditions de travail.



Christian Massat (CNATP), Vincent Perez (CAPEB) et Claudine Villame, présidente de la commission des conjointes collaboratrices d'artisans.

Mais le soir, il faut recharger les batteries... avec un groupe électrogène alimenté au GNR !" Et le serpent se mord la queue.

"La suppression du taux aura des conséquences sur les prix facturés aux clients, sur les marchés publics également", prévient Vincent Perez, qui, inquiet par ailleurs d'une possible remise en cause de la TVA à taux réduit sur la rénovation des logements, dénonce "le fait que le gouvernement fonctionne en lan-

çant des ballons d'essai. Nos entreprises font des budgets prévisionnels, elles ont besoin de visibilité, ce n'est pas possible de changer les règles tous les six mois !"

Une prochaine rencontre est prévue entre les professionnels et le gouvernement, à la mi-juin. D'ici là, les artisans ariégeois, comme leurs homologues de toute la France, alertent leurs parlementaires pour peser sur les choix futurs.

A. C.